



Conseil municipal  
Mercredi 06 mai 2021 - 20 h  
Salle foyer (protocole COVID)

Présents (tous)

Sébastien Marie - Pauline Lachiver-Kergoat - Marie Robail - Maeldan Corre - Laurent Fontanier - Christelle L'Huriec - René Chever - Pascal Mogue rou - Jean-Yves Dantec - Thomas Gall - Aline Coat - Delphine Sauban - Baptiste Messenger - St phanie Morvan - Amandine Gourv s

Projet Antenne Relais

Soci t  spi : entreprise Bouygues et Sfr

Pr sentation sur le r le primordial du num rique aujourd'hui. Il s'agit du r seau mobile (rien   voir avec la fibre). Projet d'antenne de 24m de haut treillis m tallique Pour les zones blanches : il existe des antennes qui les couvre (voir avec la Pr fecture : Mr Gueguen   Ch teauulin). Cette antenne n'a pas pour but de couvrir les zones blanches mais d' viter la saturation du r seau existant. Elle rapporte au propri taire une redevance annuelle de 6 000 euros. Placement Scarabin (entr e de bourg) rejet ,  tudier sa faisabilit  autour du ch teau d'Eau (en terme paysager plus raisonnable)

Informations diverses

France Services Itin rance accept  : mercredi matin de 9h   12h   partir du 2 juin (salle du conseil municipal)

 lections d partementales (salle foyer) et r gionales (salle poly) d cal es 20 et 27 juin :  lus et b n voles qui tiennent les bureaux de vote peuvent se faire vacciner directement ou test PCR 48h avant (8h30-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h)

Travaux bourg   partir du 17 mai (ty nevez - Duchel) pour 6 semaines

1) Tirage au sort jur s d'assises

Tirage  galement pour le Cloitre Saint Th gonnec (  partir des listes  lectorales, il faut avoir + de 23 ans)

Ploun our M nez

- COCHER M lissa (Ty N vez)
- RUMIN Yvette (HAYE)(Guirhoel)
- LEROY Annie (Le Grinec)

Le Cloitre Saint Th gonnec

- POTENTIER Sophie (Pont ty Glas)
- POTARD Alexandre (Le Pleen)
- LAUNAY S bastien (Kermorgan)

## 2) Enquête publique pisciculture Moulin Oueneut

Société Les truites des Monts d'Arrée : bord du Queffleuth , 5 parcelles en zone agricole. Mr Sylvain LESPAGNOL : truites bio 90 tonnes /an (alimentation 140 tonnes/an : matière végétale et farine de poissons, bio, phosphore)

8 bassins de production en béton. 10 auges d'avinage, 1 bassin de décantation (96m cubes de Les boues sont épandues annuellement sur la commune du Cloître pour l'essentiel.

Stock moyen de poisson 63 tonnes (21 kg par mètre cube). Durée moyenne d'un élevage 24-30 mois pour les femelles. Alevins revendus à d'autres piscicultures. Truites jusqu'à 1,4 kg (mâles vendus, femelles gardées pour engraissement). Ensuite œufs des femelles vendus sous forme de truite. Truites fumées autour de 2-2,5 kg vendues à Bretagne Saumon, Moulin de la Manche à Chateaulin

Etat écologique moyen de la rivière (doit attendre bon niveau en 2021) après la pisciculture : l'étude montre une dégradation de la qualité de l'eau entre l'amont et l'aval de la pisciculture.

Respect des règles des normes minimums de qualité de l'eau (sauf parfois en étiage)

Pour éviter cela : installation d'une station de pompage pour ramener de l'eau (éviter le manque d'eau).

Autorisation préfectorale date 1er décembre 1998 (59 tonnes par an et 65 tonnes d'aliments)

Mr LESPAGNOL achat en 2010 : 4 courriers pour lui demander de régulariser la situation jusqu'à mise en demeure (car 14 non conformités et passage de 59 à 90 tonnes par an sans demander d'autorisation).

Vote pour ou contre sa régularisation, son autorisation d'exploiter ou non (à 90 tonnes/an) (pour nous c'est un avis)

dossier complexe : 8 abstentions, 3 pour, 4 contre donc avis négatif du conseil

## 3) Délaissés communaux

Enquête publique ou non sur déclassement et vente de délaissés communaux.

Déclassement d'un délaissé communal possible sans enquête publique lorsque ces rues, voies, impasses ne sont plus utilisées.

Vote pour autorisation ou non de laisser la vente de ses délaissés communaux (en respect de cette loi). Vote à l'unanimité

## 4) Vente maison COAT

Compromis signé mais il faut une délibération donnant le montant de 15 000 euros et le nom de l'acheteur : Cédric Derrien

vote à l'unanimité

## 5) Personnel Communal :

- *modification temps de travail à partir du 1er janvier 2022 : 1607 heures annuelles* contre 1589 auparavant (suppression de 2 jours et ½ de congé par an ou envoi à 2 jours et demi de formation en plus ou 5 minutes 17 secondes de plus par jour). Cette dernière proposition a été retenue

vote à l'unanimité

- **Modalités d'accès aux prestations du Comité National d'Action Sociale** : peuvent en bénéficier les titulaires, les retraités et les contractuels de plus de 6 mois. Peu de personnes l'utilisent alors que la mairie paye la cotisation. Si un agent ne s'en sert pas pendant plus de 2 ans, son contrat CNAS est supprimé. Entrée en vigueur au 1er juillet : vote à l'unanimité
- **Autorisation de recrutement animateur vacataire** sur les 2 semaines de camp (semaine 30-31) et ALSH semaine 32  
vote à l'unanimité
- **Autorisation de recrutement d'un stagiaire BAFA** sur semaine 27-28-29-30 (juillet) pour 28 euros brut / jour : expérience pour lui et animateur supplémentaire donc enfants supplémentaires possibles  
vote à l'unanimité

## 6) Subventions aux associations

- **Redadeg** a demandé une subvention : véhiculer le breton dans notre culture, soutien à la langue bretonne (départ de Carhaix, arrivée à Guingamp, passage par Plounéour le 23 mai vers 11h) 250 euros : vote à l'unanimité
- **Artatack** : siège hangar rue de la Poste : association de collectif d'artistes, résidence d'artistes, ateliers mis à disposition des associations et des habitants. Demande de subvention de 500 euros pour achat de matériel (four à poterie, presse à gravure, consommables). Stages et concerts de musique, concerts, marché de Noël cet hiver. (Associé à un projet de commerce au sein du bourg).  
Vote à l'unanimité

## 7) participation Banque Alimentaire au CCAS

Auparavant une cotisation de 6 euros était demandée annuellement au bénéficiaire (par foyer). Le but était de les impliquer dans le fonctionnement, de responsabiliser les bénéficiaires. Aujourd'hui, le CCAS préfère la gratuité de la participation mais avec mise en place d'un règlement intérieur rappelant les droits et devoirs de chacun.  
Votée à l'unanimité